

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 174

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Portier, M. Duparay,  
M. Breton, M. Bazin et Mme Minard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition de loi vise à légaliser l'accès au suicide assisté et à l'euthanasie. De telles pratiques, qui ne relèvent pas de la logique du soin, n'ont pas vocation à être inscrites dans le code de la santé publique, ce qui justifie la suppression de la codification proposée.